

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025
20H00

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Absents : 2

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié le 10 mars 2025 et que la convocation du conseil avait été faite le 27 février 2025.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Coulon-Garcia, Hennon, Le Mazurier, Teulade, Lemoine, Michel, Dujardin, De Meulenaere, Grand, Guilloteau, Mayerowitz, Merle.

Absents excusés : Madame Bouillé qui a donné pouvoir à Monsieur De Meulenaere. Monsieur Fasseler,

Secrétaire de séance : Philippe Merle est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du conseil du 14 novembre 2024 n'apporte pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 001 2025 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 18,75/35^{ème} pour exercer les fonctions d'agent polyvalent à compter du 29 août 2023. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'expérience professionnelle dans le même secteur. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoints techniques territoriaux

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois comme ci-après

TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES	POSTES VACANTS	POSTES OCCUPÉS
8H	2	2	0
10H	1	1	0
12H	2	2	0
13,5H	1	1	0
15H	1	1	1
15,5H	1	1	0
17,5H	1	0	1
18h75	1	1	
21,5H	1	0	1
TC	2	1	1
TOTAL	13	9	4

ADMINISTRATIF	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	POSTES VACANTS	POSTES OCCUPES
8H	1			1	0
15,5H	1			0	1
TC		1	1	1	1
TOTAL	2	1	1	2	2

DELIBERATION N° 002 2025 : CONVENTION ENTRETIEN D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le contrat de prestation de service pour l'entretien de l'assainissement de la commune doit être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide à l'unanimité de renouveler le contrat de prestation de service avec l'entreprise VEOLIA pour une durée de 3 ans reconductible par périodes successives d'un an dans la limite d'une durée maximum totale de 5 ans. Le montant annuel hors taxe est de 6 773,05€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant

DELIBERATION N° 003 2025 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE CONTRAT RURAL PROJET « SALLE DES ASSOCIATIONS »

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la deuxième tranche du contrat rural intitulée « MAISON DES ASSOCIATIONS », il convient de désigner un cabinet d'architecture.

L'agence Delacharlery et Koskas architectes, propose une mission complète pour un montant de 9% du montant HT des travaux estimé à 250 000€ soit 22 500€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide à l'unanimité d'accepter cette proposition d'honoraires
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le recours à l'emprunt sera nécessaire en attente du versement des subvention et du fonds de compensation de la TVA pour exécuter les projets de 2025.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal au cours duquel il sera procédé au vote du budget.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

- NEANT

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GRAND François	
FASSELER Philippe	<i>Abst excusé</i>	GUILLOTEAU Christophe	

COULON-GARCIA Leslie		LEMOINE Vanessa	
HENNON Brigitte		MAYEROWITZ Patrick	
LE MAZURIER Martine		MERLE Philippe	
BOUILLÉ Blandine	<i>Abste excusée pouvoir à A. De Meulenaere</i>	MICHEL Patrick	
DUJARDIN Sylvain		TEULADE Carine	